

CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS 2024

1. Avant la saisie du dossier de demande de subvention :

Chaque porteur de projet est invité à prendre contact, en amont du dépôt, avec le correspondant du Contrat de ville de Sète agglomération méditerranéenne ou de la ville de Frontignan la Peyrade :

- Pour les projets relevant de Sète et de Frontignan la Peyrade :

(Dossier CERFA et pièces annexes)

↳ Service DSSU à Sète agglomération méditerranéenne : polville@agglopole.fr

- Pour les projets relevant de Frontignan la Peyrade :

(Uniquement le dossier CERFA – Format Dauphin)

↳ Service Politique de la ville de Frontignan : politiquedelaville.clsdpd@frontignan.fr

Toute demande de financement au titre du contrat de ville, devra prioritairement et systématiquement mobiliser les crédits de droit commun des partenaires financiers.

Les projets soumis doivent répondre à une ou plusieurs priorités fixées par l'appel à projets 2024 et se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Le Service Développement Social Sanitaire et Urbain de Sète agglomération Méditerranéenne se tient à votre disposition pour vous aider dans la rédaction de votre projet si besoin.

ATTENTION : la demande de subvention au titre du contrat de ville n'est pas recevable par tous les partenaires financeurs.

Il vous appartient donc de consulter les sites de chacun d'eux et voir leurs priorités et modalités de dépôt des dossiers de subvention mis en ligne à partir du lien suivant :

<https://www.agglopole.fr/contrat-de-ville-les-porteurs-de-projet-peuvent-deposer-leur-dossier>

2. Période de saisie du dossier :

Site de connexion pour toute demande de subvention au titre de la Politique de la ville :

<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Un guide complet est disponible sur la plateforme Dauphin.

Pour tout soutien, vous pouvez aussi faire appel au service Politique de la ville à la DDETS de l'Hérault à :

Madame Béatrice SEGUIN-GARCIA, référente dématérialisation portail Dauphin,

Tél : 04 67 22 88 19 – b.seguin-garcia@herault.gouv.fr

Si vous avez déjà effectué une demande en 2023, connectez-vous à l'aide de vos codes d'accès. Si vous êtes une nouvelle structure, il vous faut créer un compte.

La demande de financement (cerfa N°12156*05) doit être saisie en ligne par vos soins sur le portail Dauphin **avant le lundi 8 janvier 2024 à 8h00.**

Tout projet relevant d'une même thématique et porté par le même opérateur devra être présenté en un dossier CERFA unique.

Il est impératif de renseigner le Contrat de ville auquel l'action se rattache « 34-CA du bassin de Thau » et le quartier prioritaire concerné : « Île de Thau » - « Centre-ville Sète - île Sud » - « Deux Pins - Centre ville Frontignan ».

En complément, merci d'adresser l'ensemble des pièces justificatives indiquées dans le document annexe « liste des documents à fournir » au service Développement Social Sanitaire et Urbain :

✓ Pour les projets relevant de Sète et de Frontignan la Peyrade :

↳ Service DSSU à Sète agglomération Méditerranée : polville@agglopoie.fr